

Séance du Conseil Municipal
Lundi 30 mars 2026 – 19 h 00

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2026
- Communication des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales par délégation du Conseil Municipal

ASSEMBLÉE

1. Installation d'une nouvelle conseillère municipale
 2. Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales
 3. Indemnité de fonction du Maire
 4. Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et Conseillers municipaux délégués
 5. Constitution des commissions municipales
 6. Commission d'appel d'offres-Élection des membres
 7. Centre Communal d'Action Sociale-Désignation des délégués du Conseil municipal
 8. Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme-Désignation des délégués de la Commune
 9. Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de Valence-Désignation des délégués de la Commune
 10. Syndicat d'Irrigation Drômois-Désignation des délégués de la Commune
 11. Entente pour la mise en œuvre de la prestation de services dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde-Désignation d'un représentant de la Commune
 12. Conseils d'école-Désignation d'un délégué de la Commune
 13. Comité National d'Action Sociale-Désignation du délégué de la Commune
 14. Désignation d'un correspondant défense
- Questions diverses
 - Communications de M. le Maire

Malissard, le 26 mars 2026
Le Maire, Jean-Marc SOUCIET

